



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.4

N° de la demande :	2011-2177
Demande :	Modification des étiquettes d'un produit – méthode d'application
Produit :	Herbicide sec fluidifiable à 60 % Dupont Escort
Numéro d'homologation :	23005
Matière active (m.a.) :	metsulphuron-méthyl
N° de document de l'ARLA :	2251412

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide sec fluidifiable à 60 % Dupont Escort (numéro d'homologation 23005) afin d'autoriser son application aérienne pour lutter contre les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les terrains de parcours, les pâturages, les pelouses peu entretenues aux alentours des terrains de parcours et des pâturages, et les zones non agricoles.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

L'application aérienne de l'herbicide sec fluidifiable à 60 % Dupont Escort ne devrait pas augmenter la quantité des résidus de metsulphuron-méthyl sur les terrains de parcours et les pâturages traités. L'exposition alimentaire ne devrait donc pas augmenter, et elle ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Une évaluation des risques sanitaires a été réalisée pour les personnes manipulant l'herbicide sec fluidifiable à 60 % Dupont Escort. Elle n'a révélé aucun risque inacceptable pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit. Parallèlement, l'exposition des travailleurs qui retournent sur les lieux du traitement après l'application ainsi que les expositions occasionnelles ne devraient pas augmenter par rapport au profil d'emploi homologué actuellement du metsulphuron-méthyl. Aucun risque inacceptable n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Évaluation environnementale

Les taux d'utilisation correspondent aux taux actuellement homologués. Toutefois, l'application aérienne entraîne une dérive plus importante et des zones tampons plus grandes sont requises pour atténuer les risques. Les données utilisées pour le calcul des zones tampons proviennent du projet de décision de réévaluation *PRVD2008-08 Metsulphuron-méthyl* et de la décision de réévaluation *RVD2008-35 Metsulphuron-méthyl*.

Évaluation de la valeur

Des justifications scientifiques ont été soumises pour examen en guise de recherche sur le terrain. L'ajout de l'application aérienne pour lutter contre les mauvaises herbes dans les pelouses peu entretenues, les terrains de parcours, les pâturages et les zones non agricoles indiquées sur l'étiquette de l'herbicide sec fluidifiable à 60 % Dupont Escort est accepté pour les raisons suivantes.

- L'application aérienne figure actuellement sur l'étiquette d'autres herbicides sulfonylurés, p. ex., l'herbicide Refine SG (numéro d'homologation 28285; 33,35 % de thifensulfuron-méthyle et 16,65 % de tribénuron-méthyle). L'herbicide Refine SG est homologué pour la lutte contre les mauvaises herbes à feuilles larges tant au moyen de l'application aérienne que terrestre, dans les petites céréales et les espèces de pelouses établies. L'application aérienne proposée pour l'herbicide sec fluidifiable à 60 % Dupont Escort correspond à celle figurant sur l'étiquette de l'herbicide Refine SG.
- L'application aérienne figure actuellement sur l'étiquette de l'herbicide ClearView (numéro d'homologation 29752), composé d'un mélange d'aminopyralide et de metsulphuron-méthyl. L'herbicide ClearView cible les mêmes espèces de mauvaises herbes que l'herbicide sec fluidifiable à 60 % Dupont Escort. Le volume d'eau utilisé pour l'application aérienne de l'herbicide ClearView est également identique à celui utilisé pour l'herbicide Escort.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui de l'herbicide sec fluidifiable à 60 % Dupont Escort, et juge que ces renseignements sont suffisants pour autoriser l'application aérienne pour la lutte contre les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les terrains de parcours, les pâturages, les pelouses peu entretenues aux alentours des terrains de parcours et des pâturages, et les zones non agricoles.

Références

PMRA Number	Reference
2056758	2011, Occupational handler risk assesment for aerial application: Metsulfuron-methyl 60 WG Herbicide, DACO: 5.3
2056759	2011, DACO 5.2 - Use site description, DACO: 5.2
2077771	DACO: Clarification_Email

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.